**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 22 (1950)

**Heft:** 6

**Artikel:** Etude des perspectives de l'industrie cimentière européenne

**Autor:** Driessen, Luc

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-123667

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# ÉTUDE DES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE EUROPÉENNE

*La Commission économique pour l'Europe, un des organismes les plus importants et les plus utiles de l'O. N. U., s'est donné pour tâche d'étudier les « industries-clés » dont la vie, la prospérité et le développement commandent la vie même du continent. D'après la revue belge « L'Habitation », nous donnons ci-après le résumé et les conclusions du rapport que le Sous-comité de l'habitat de cette commission a fait paraître à la fin de l'an dernier. Notre pays, par sa superficie et par ses problèmes économiques, est comparable à la Belgique, les questions de reconstruction étant mises à part, bien entendu. Nous sommes donc certains d'intéresser nos lecteurs par la publication de ce rapport.*

Continuant ses travaux sur les perspectives à long terme des industries de base, le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe a rédigé récemment une étude sur l'industrie du ciment.

Sans égaler la valeur de la remarquable étude sur l'acier publiée il y a également peu de temps par la même institution, ce document fournit cependant de précieuses indications sur l'allure nouvelle d'un marché qui s'est assez rapidement retourné.

A la pénurie européenne de ciment pendant les premières années qui suivirent la guerre, a brusquement succédé au cours de 1949 l'accumulation de stocks puis l'inutilisation d'une partie de la capacité de production dans plusieurs pays producteurs. C'est, par exemple, le cas de la Belgique et dans une certaine mesure de l'Italie. Le groupe d'étude du ciment de la C. E. E., qui avait été constitué pour étudier les moyens de remédier à la pénurie initiale, se trouve maintenant confronté avec un problème tout différent, à savoir l'écoulement d'excédents de production alors que tous les besoins de l'Europe ne sont cependant pas satisfaits.

Les auteurs du rapport rappellent qu'avant guerre l'industrie cimentière souffrait d'un excédent chronique de capacité de production. Le degré d'utilisation de la plupart des installations dépassait rarement 50 %. Rappelons que cette situation conduisit à l'institution de différents cartels destinés à protéger une industrie particulièrement sensible aux dépressions par suite de l'importance des dépenses d'immobilisation.

Pendant la guerre, la demande a été soutenue par les besoins militaires, mais les auteurs oublient de signaler l'usure et le manque d'entretien des installations européennes qui résultèrent de cette production intensive.

Après la guerre, la demande fut stimulée par les besoins de la reconstruction et les cimenteries fonctionnièrent au maximum de capacité compatible avec les différentes pénuries qui entravaient la production (charbon, brique réfractaire, emballages).

Mais les facteurs qui expliquaient le taux temporairement élevé de la consommation et ceux qui entravaient la production ont disparu en même temps, de sorte que le marché s'est retourné en faveur des acheteurs.

Notons que, par surcroît, plusieurs pays ont tenté de s'affranchir des importations de ciment en développant ou en créant leur propre industrie cimentière. Le rapport impute ces tendances autarciques à la politique de vente des pays exportateurs. Ceux-ci auraient profité des circonstances pour pratiquer des prix trop élevés, lesquels auraient suscité dans les pays importateurs le désir de s'affranchir d'une dépendance aussi coûteuse. Cependant la présence d'un excédent de capacité ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a pas besoin d'effectuer des investissements, car il se peut qu'une partie importante des installations existantes soit vétuste. Dès lors il importe de procéder à des renouvellements nonobstant l'excédent de capacité. Notons que telle est la situation en Belgique où l'on poursuit actuellement la réalisation de plusieurs installations nouvelles en remplacement d'unités devenues absolument désuètes.

Le rapport se préoccupe ensuite des perspectives offertes par l'évolution de la demande. Dans l'ensemble, les raisons qui militent en faveur d'un accroissement fondamental de la demande sont plus nombreuses et plus péremptoires que celles qui pourraient amener une régression de la consommation.

La consommation de ciment est en général très forte dans les pays économiquement développés, par conséquent la demande augmentera en proportion directe de la généralisation du progrès économique dans les pays neufs où les entreprises européennes pourront trouver des débouchés. Par ailleurs, l'évolution récente de la technique conduit à une utilisation de plus en plus fréquente du ciment en remplacement de matériaux plus coûteux.

En Europe même, où la consommation par tête est déjà très élevée, on ne semble pas avoir atteint la saturation. En effet, un grand nombre de barrages hydro-électriques sont actuellement en cours de construction ou à l'étude. Le renouvellement du réseau routier européen provoquera également un accroissement de la demande.

Enfin, les besoins de la reconstruction en Allemagne Occidentale occuperont vraisemblablement pour de nombreuses années la puissante industrie cimentière allemande. Néanmoins, l'industrie allemande a déjà repris pied sur les marchés d'exportation. Elle demeure donc une importante inconnue du marché du ciment.

Le rapport examine ensuite les diverses possibilités de diminuer le prix de revient. Il semble bien que la manière la plus efficace soit de maintenir un degré d'occupation élevé dans des unités modernes.

Les conclusions générales du rapport permettent d'augurer favorablement de l'avenir pour les cimenteries belges, mais on ne peut cependant passer sous silence le danger que représente un hinterland trop étroit pour la stabilité de cette industrie. Pour assurer le fonctionnement des installations belges à pleine capacité, il faut exporter environ 40 à 50 % de la production. C'est manifestement une trop grande proportion en raison de l'instabilité foncière des marchés extérieurs.

Il faut donc espérer pour la sécurité de cette industrie que les accords de coopération européenne permettront d'élargir le hinterland où elle peut écouler librement sa production.

Sans aucun doute, notre industrie cimentière connaîtrait une très grande prospérité dans le cadre d'une Europe intégrée, grâce à l'excellence de sa technique.

LUC DRIESSEN

# INFORMATIONS

### Logements pour personnes âgées à ressources modestes.

« Une nouvelle nous parvient de Zurich, à la suite d'un rapport au Conseil communal de cette ville. La Municipalité de la plus grande ville de Suisse s'occupe du problème du logement pour personnes âgées qui sont encore capables et désirent entretenir un ménage en propre. Ce désir est bien légitime. Ce n'est pas de gaîté de cœur que l'on va finir ses jours dans un asile lorsque l'on est atteint par une limite d'âge toute naturelle, celle où l'on ne peut plus travailler régulièrement, où il faut s'effacer devant des forces jeunes, bref ! se retirer du cycle actif de la vie moderne.

» Il faudrait alors, lorsque l'on dispose de moyens limités, de toutes petites rentes, découvrir un logement à bon marché, ce qui ne se trouve généralement que dans des maisons vétustes, des quartiers peu accueillants, une promiscuité souvent bruyante.

» La solution préconisée par la Municipalité zurichoise est intéressante à plus d'un titre. Dans le rapport auquel nous faisons allusion, on relève que le nombre des habitants de la ville qui ont dépassé 65 ans a passé de 13 000 en 1930 à 34 000 en 1949. La création d'asiles de vieillards — Zurich en a déjà sept — ne résout pas le problème. Une solution peut être obtenue, en revanche, par la création de colonies comprenant des appartements d'une pièce, modernes et hygiéniques.

» L'exemple de ces colonies vient de Hollande, du Danemark et de la Suède.

» On s'est rallié à cette solution par la fondation « Logements pour habitants âgés de la ville de Zurich », qui entend construire à Zurich-Albisrieden sept immeubles comprenant cent vingt-sept appartements d'une pièce, dont nonante et un pour personnes seules et trente-six pour couples. Les immeubles comprennent un appartement de concierge, un appartement d'infirmière, une salle de lecture, buanderie et bains.

» Comme locataires, on tiendra compte des vieilles personnes à revenus modestes et de celles qui peuvent mettre à disposition un logement plus grand pour une famille avec enfants.

» La solution préconisée à Zurich présente d'énormes avantages et, parmi ceux-ci, le plus évident est l'indépendance dont jouira celui qui pourra s'installer dans une de ces « colonies ». Il ne lui est point imposé une vie en commun, il conserve sa dignité personnelle intacte et un sentiment de liberté qui est certainement très précieux. »

Cet extrait d'un article signé J. R., dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*, ouvre des perspectives qui, il faut le souhaiter, retiendront l'attention des autorités responsables des questions de logement, dans toutes nos grandes villes.

### Expérience française.

L'activité de la « Société Coopérative de l'Habitat français (SCODAF) », constituée à Paris en mai 1947, intéresse les classes moyennes.

Dans cette formule de coopération basée sur l'initiative privée, les candidats propriétaires se groupent, mettent leurs fonds en commun et procèdent par l'entremise de la coopérative à l'acquisition du terrain ou de l'immeuble nécessaire.

Ils font ensuite appel aux entreprises de construction qui ont accepté de leur faire confiance. Les sommes empruntées par la coopérative au Crédit Foncier de France se sont en effet élevées à 15 % maximum du coût des travaux déjà effectués.

CHARPENTES MÉTALLIQUES
FERRONNERIE
SERRURERIE
ramelet
FRÈRES • S. A.
LAUSANNE - MALLEY - TÉL. (021) 24 79 95

CORNAZ
L. CORNAZ & FILS
FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT
ALLAMAN

ENTREPRISE
JEAN SPINEDI S. A.
LAUSANNE
TRAVAUX PUBLICS
MAÇONNERIE
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

MENUISERIE ET ÉBÉNISTERIE
MODERNES S. A.
LAUSANNE
LA PERRAUDETTAZ
CHEMIN DU LEVANT
Téléphone 28 10 21
Travaux soignés en tous genres
Bâtiments, Magasins, Bureaux,
Ouvrages d'Art,
Réparations, Transformations.